

COMPTE RENDU DE REUNION
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 16 OCTOBRE 2009

L'an DEUX MILLE NEUF, le SEIZE OCTOBRE à DIX-NEUF HEURES TRENTE, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle « Culture-Loisirs », sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PEDA, Maire.

PRESENTS : DUVETTE M., WILTZIUS R., SERRIERE A., RUMEAU R., DURET C., CARTON C., HERMITTE D., FOULER R., GELIN L., MARCHISIO N., MULE M., BARRAS M., LAHURE A., MARIN E., METHIVIER D.

REPRESENTES : AMOR S. par MARCHISIO N.
GAUTIER P. par PEDA J.-Cl.

ABSENT : CARON M.

Secrétaire de séance : Madame WILTZIUS Renée.

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture du compte rendu du précédent Conseil Municipal, qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter une question supplémentaire :
« virement de crédit ».

ORDRE DU JOUR

1/ DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE AERE :

Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal pour solliciter du Conseil Général une subvention de fonctionnement pour l'organisation du Centre Aéré par l'ODEL VAR.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

2/ CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1^{ère} CLASSE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de créer un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe pour le service administratif, à raison de 35 heures hebdomadaires.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

3/ PARTICIPATION ASSOCIATION AOUT 44 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il avait été décidé, lors de la manifestation du 18 août, de participer à hauteur de 200 € (deux cents Euros) aux frais de carburant pour les véhicules militaires. Il convient de délibérer afin de pouvoir régler la facture à l'association.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

4/ SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES ASSOCIATIONS :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de voter les subventions exceptionnelles suivantes :

- ✓ Comité de Jumelage..... 1 200 €
Accord du Conseil Municipal à la majorité des voix (11 voix pour, 5 voix contre, 2 abstentions)
- ✓ La Saint Hubert..... 350 €
Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des voix

Et demande au Conseil Municipal de procéder aux virements de crédits correspondants :

- ✓ Article 022 Dépenses imprévues..... - 1 550 €
Accord du Conseil Municipal à la majorité des voix (11 voix pour, 5 voix contre, 2 abstentions)
- ✓ Article 6574 Subventions Associations..... + 1 550 €
Accord du Conseil Municipal à la majorité des voix (11 voix pour, 5 voix contre, 2 abstentions)

5/ MOTION DE SOUTIEN HELICOPTERE EC 145 :

Monsieur le Maire expose l'opportunité de maintenir le stationnement au Cannet des Maures de l'hélicoptère EC 145 pour des raisons stratégiques qui sont faciles à démontrer à la suite de la période estivale, où plus de 280 interventions ont eu lieu dans l'Est Varois, le Centre et le Haut Var qui ont permis de sauver de nombreuses vies.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les termes de la missive adressée par le Président de l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers du Var du 9 septembre 2009, et souhaite l'affectation définitive de l'hélicoptère EC 145 nouvelle génération rouge - jaune treuil dans le Var avec maintien de son positionnement au Centre Var qui, depuis sa mise en service, a permis de sauver de nombreuses vies de part sa situation stratégique.

6/ ANNULATION TITRE DE RECETTES (BUDGET M49) :

Suite à un retrait de permis de construire, il convient d'annuler un titre de recette en M49 pour un montant de 7.524,50 € (sept mille cinq cent vingt-quatre €uros et cinquante centimes).

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

7/ SUPPRESSION PARTIELLE CHEMIN DE LA CRAC (GAREOULT) :

Monsieur DUVETTE expose qu'il convient d'autoriser la commune de Garéoult à supprimer l'accès de leur commune au Chemin de la Crac, chemin cadastré mais non borné.

Il rappelle que ce chemin reste existant sur notre commune.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

8/ ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 6 AOUT 2009 (MODIFICATION DES STATUTS DE LA C.C.V.I.) :

Suite à une observation de Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'annuler la délibération du 6 août 2009 ayant approuvé le transfert des compétences de la C.C.V.I. pour la collecte et le traitement des déchets.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

9/ APPROBATION DE LA MODIFICATION DU POS :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'approuver le dossier de modification du P.O.S. suite au rapport du Commissaire Enquêteur qui a émis un avis favorable à cette modification en date du 5 octobre 2009.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

10/ AUTORISATION D'ENGAGER LA PROCEDURE DE REVISION DU POS EN PLU :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de décider l'élaboration du P.L.U. sur l'ensemble du territoire de la commune, suite à la délibération du Conseil Municipal du 13 août 2008 par laquelle il avait été décidé de lancer l'étude avec le Bureau BEGEAT de TOULON.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

11/ QUESTION SUPPLEMENTAIRE : VIREMENT DE CREDIT INVESTISSEMENT :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder aux virements de crédit suivants (acquisition de véhicule - facture supplémentaire aménagement tennis) :

ARTICLE	DENOMINATION	DIMINUTION	AUGMENTATION
2031 / P.174	Salle des Fêtes	14 000 €	
2182	Acquisition Matériel de Transport		10 000 €
2313 / P.0902	Courts de Tennis		3 000 €

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

La séance est levée à 21 heures.

**Le Maire,
J.-Claude PEDA**